

## PROTECTION JURIDIQUE FISCALE & SOCIALE



En cas de contrôle fiscal ou social, la société contrôlée doit verser des honoraires auprès de son expert-comptable et/ou de son avocat fiscaliste dans le cadre de leur accompagnement.

En souscrivant le contrat de protection juridique fiscale et sociale, ces honoraires sont pris en charge par l'assurance dans la limite maximale des garanties suivantes :

- Le contrôle sur place :
  - 2000 € pour un contrôle fiscal
  - 600 € pour un contrôle social
- Le contrôle sur pièces :
  - 500 € pour un contrôle fiscal
  - 500 € pour un contrôle social

**Primes** Société Civile **I**mmobilière

5€ / mois

**11€** / mois

## Le contrôle débouche sur un contentieux ?

Les garanties susvisées sont renouvelables avec un plafond de dépenses par sinistre de 20.000 €





## Qui contacter pour souscrire ?

Votre interlocuteur dédié est à votre disposition pour toute question